

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS3 de l'Inserm dans sa séance du 28 au 31 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-071 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1132 ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1132 intitulée " Biologie de l'os et du cartilage - Bioscar / biology of Bone and Cartilage: regulations and therapeutical targeting " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Madame Martine COHEN-SOLAL est reconduite dans ses fonctions de Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE



LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

